



4 bis, rue de Ventadour - 75001 Paris  
Tél. 01 42 86 70 00 - Fax. 01 42 86 70 38

Paris, le 28 juin 2019

Aux administrations des Universités,  
Aux administrations des Lycées.

## Sensibilisation aux urgences administratives des étudiants français de Nouvelle-Calédonie

Mesdames et Messieurs,

La maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris porte des missions de service public en direction des ressortissants français néo-calédoniens présents sur le sol métropolitain.

Le rôle du Service Etudiant sis au sein de cette maison consiste à la gestion administrative de nos étudiants et à s'assurer d'aucune mise en danger financière, administrative ou autres.

### Délivrance du certificat de scolarité

Ce document est exigé pour le versement de la bourse d'études de la Nouvelle-Calédonie. Les frais auxquels les étudiants font face à la rentrée sont conséquents et justifient l'urgence d'obtention du document.

Les étudiants arrivent sans immatriculation sociale et ils doivent s'inscrire sur une plateforme. Des documents sont exigés, entre autres, le certificat de scolarité. De l'inscription complète sur la plateforme dépend leur prise en charge aussi il est important pour eux de finaliser rapidement cette démarche.

Merci de votre compréhension  
Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération

Agnès Siraut  
Chef Du Service Etudiant Formation Jeunesse  
Maison de la Nouvelle-Calédonie

Chef du Service Étudiant formation jeunesse

Agnès SIRAUT  
Tél : 07 78 47 00 67

